

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2020

**PRESENTS** : Mmes DEPIERRE Maire, REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, Adjoints, M. TAUBATY, Mme GRESSER, M. FANTOLI, Mmes BAILLY, LAMY, BOUDRY, MM. DRUET, CHUARD, FRANCONY, MOLIN, Mmes CHATEAU, VUILLEMIN, PINGAT, JACQUET.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

M. PETIGNY pouvoir à Mme BUGADA  
M. CHAZERAND pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ  
Mme CALONNE pouvoir à Mme BUGADA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LAMY Alice

\*\_\*\_\*

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, Mme la Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2020.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté, on passe à l'ordre du jour :

- 1) Compte-rendu commissions budget-finances et travaux-bâtiments-urbanisme,
- 2) Marché de service d'assurances pour les besoins de la Commune,
- 3) Assurance statutaire du personnel,
- 4) Autorisation à donner à Mme la Maire pour la signature de la convention Opération de Revitalisation de Territoire,
- 5) Destination des coupes 2021,
- 6) Plan récolement musée Sarret de Grozon,
- 7) Demandes de dégrèvements de surtaxe assainissement suite à fuite d'eau,
- 8) Attribution d'un nom de rue,
- 9) Délibération sur les moyens pour la santé et les hôpitaux publics,
- 10) Création et suppression d'emploi : filière culturelle,
- 11) Création et suppression d'emploi : service administratif,
- 12) Communications.

En avant-propos, Mme DEPIERRE Valérie indique que ces derniers mois n'ont pas été simples et que cela a amené les élus à travailler un peu étrangement et à ne pas pouvoir être autant dans la proximité qu'ils auraient voulu. Ils ont fait du mieux, notamment avec les outils numériques, pour amorcer quand même le travail de participation. Certains personnels étaient en télétravail. Il a fallu aussi être auprès des commerçants et des associations pour faire face à cette crise qui n'est pas terminée, d'autant que les protocoles arrivent souvent à la dernière minute. Lorsque des gens viennent après les déclarations du Gouvernement, nous n'avons pas nécessairement toutes les informations pour leur répondre et ce n'est pas simple.

Recruter un.e directeur/trice des services techniques n'est pas non plus facile mais il y a de bonnes candidatures. Certains projets sont retardés de ce fait.

Les élus ont cependant avancé collectivement. Le 27 novembre dernier les deux commissions budget et travaux ont fait une réunion commune, ce qui a permis d'échanger sur plusieurs dossiers. Certains projets vont être débattus ce soir pour que les demandes de subventions puissent être faites. D'autres projets ont été abordés mais seront débattus lors du débat d'orientations budgétaires :

- Pour la piscine deux tranches sont envisagées.

- Concernant le camping un état des lieux a été fait et des travaux devront être réalisés avant toute reprise. M. PASCAL Délégué Régional des Hébergements de Plein Air est revenu pour la deuxième fois visiter le camping.

- Des travaux sont prévus pour deux places : celle de l'église et celle qui se trouvera sur les lieux de l'ancienne gendarmerie. Les élus ont rencontré la Sous-Préfecture pour demander un changement de destination de la DETR prévue pour le square Sarret.

- Les travaux du square sont abandonnés, notamment en raison de l'évolution de la situation de la MJC et de la réflexion sur le pôle scolaire et périscolaire vers les écoles.

- La réfection de la voirie communale est une priorité pour les habitant.es et pour les élus.
- Concernant les Arcades, les travaux prévus ne sont pas aux normes, il faudra donc demander une dérogation.
- Des projets sont également prévus concernant une chaufferie bois, ainsi que l'éclairage public.

Mme BUGADA Catherine présentera le projet «Sport, jeunesse, loisirs » qui s'étendra sur tout le mandat, et une première tranche sera votée ce soir.

## **1 - COMPTE-RENDU COMMISSIONS BUDGET-FINANCES ET TRAVAUX-BATIMENTS-URBANISME**

### **\* ETAT DES FINANCES COMMUNALES**

Le compte-rendu de la réunion de ces commissions ayant été transmis aux conseillers, Mme DEPIERRE Valérie demande s'il y a des questions sur l'état des finances communales. Aucune question.

### **\* TRAVAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

#### **Budget Ville**

#### **TRAVAUX BUDGETISES ET MAINTENUS**

#### **\* ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUVELLEMENT MATERIEL VETUSTE - 8<sup>ème</sup> TRANCHE**

Le SIDEC propose à la Commune la réalisation de la 8<sup>ème</sup> tranche de renouvellement du matériel vétuste d'éclairage public. Le montant estimatif du programme présenté est de 29 549,62 € T.T.C., le SIDEC apportant une aide de 5 909,92 € (20 %).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le SIDEC à réaliser cette opération.**

M. MOLIN René ajoute que c'est la continuité du travail entrepris.

#### **\* ARCADES PLACE DE LA LIBERTE : 66 270 € H.T.**

Le Conseil Municipal devra délibérer pour solliciter une subvention au titre de la DST du Département.

M. MOLIN René indique que la DST reprise ne devrait pas être de plus de 40 000 €.

Il demande pourquoi la demande de dérogation par rapport à l'accessibilité n'a pas été faite plus tôt.

Mme DEPIERRE Valérie lui retourne la question. Elle ajoute qu'il est important que ces travaux soient réalisés.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une aide du Département du Jura pour ces travaux.**

#### **\* AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE**

Le projet et l'estimation sont en cours.

L'atelier Cairn a été rencontré pour un projet de 31 places, avec des aménagements vélos, des espaces verts, et des contraintes d'étanchéité sur certains endroits. Les travaux de la petite rue sont reportés en raison des exigences de fouilles.

M. MOLIN René dit ne pas comprendre pourquoi cela n'a pas été fait avant.

Mme DEPIERRE Valérie répond que cette équipe n'est pas l'équipe municipale d'avant et qu'elle ne peut pas rendre des comptes sur ce point.

Mme PINGAT Martine ajoute que concernant les espaces verts, ils avaient été réduits car les élus ne voulaient pas que ces espaces soient des « crottoirs » pour les chiens.

Mme DEPIERRE Valérie répond que pour le moment il n'y avait que des esquisses. Toute une partie est en stabilisé et il a été décidé une harmonie entre les places de parking et les espaces verts.

M. MOLIN René dit que la taille des arbres pouvait se faire plus haut (50 cm) pour que les vignes puissent

être vues.

Mme DEPIERRE Valérie répond que cela a été vu pour les arbres mais que certains sont mal en point, il est donc envisagé d'en retirer certains pour les remplacer. Les élus attendent en tout cas un projet ficelé.

\* VOIRIE COMMUNALE

- Rue des Bodines : 76 767 € T.T.C.
- Rue de Monteiller : 29 622 € T.T.C.
- Chemin de Vauxy : 23 339 € T.T.C.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite de la DETR sur ces travaux.**

PROJETS NOUVEAUX

\* PROJET SPORT/JEUNESSE

- Tranche 1 : terrain synthétique stade principal,
- Tranche 2 : stade de l'Ethole, vestiaire et tribune + main courante + éclairage : 494 000 €,
- Tranche 3 : city parc + skate parc + projet vélo : 190 000 €

Mme BUGADA Catherine présente le projet dans lequel trois clubs sont déjà engagés. Ce projet sera construit également avec les instances de participation, dont le Conseil de la Jeunesse.

Tranche 1 en 2021 : il s'agit ainsi de remplacer le terrain stabilisé devenu impraticable depuis de nombreuses années. L'éclairage permettra que le terrain soit homologué. Par ailleurs, cela permettra de désengorger le terrain du rugby.

Tranche 2 en 2022 : rénovation stade de l'Ethole, et notamment des vestiaires (pas de vestiaires féminins). L'éclairage doit être amélioré, notamment concernant le développement durable (passage en LED). La main courante doit également être mise aux normes. Des tribunes sont également envisagées.

Tranche 3 : aménagement des anciens tennis si l'étude de sol est favorable. Création d'un city stade, mais également d'aménagements vélos.

Des contacts ont déjà été pris avec la Ligue de Foot et celle de Rugby. Une demande de subvention va également être faite à la Ligue de Football amateur. Ce dossier sera également déposé au niveau du Département, de la Région et de l'Agence Nationale du Sport.

Mme PINGAT Martine indique que depuis 2010, quand il a été demandé un terrain en synthétique, il a été répondu que c'était de la compétence de la Communauté de Communes car il s'agissait d'une nouvelle construction sportive. Or, là, à aucun moment on ne parle de la Communauté de Communes.

M. FRANCONY Michel ajoute que quand la nouvelle Communauté de Communes a été créée, il a été dit qu'elle reprendrait l'ensemble des compétences sport. Certains points ont été clarifiés, notamment pour les salles fermées, mais on n'a pas clarifié ce qu'il fallait entendre par «équipements sportifs». Il faudrait également un rapprochement avec la Communauté de Communes sur le 3<sup>ème</sup> point. Il y avait un projet de parking pour camping-car sur cette zone qui a été refusé par l'ancien Maire. Les espaces sont assez limités et il faut faire attention. Il pourrait donc y avoir un fond de concours conséquent de la Communauté de Communes, ou à l'inverse un investissement de la Communauté de Communes avec un fond de concours de la Ville.

Mme BUGADA Catherine indique que concernant le terrain synthétique, il s'agit d'un terrain de dernière génération avec remplissage liège pour éviter les problèmes sanitaires.

Concernant le fond de concours Communauté de Communes, il est bien prévu.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que la compétence Communauté de Communes est pour les aménagements neufs, pas pour la rénovation. Les salles de sport ont été transférées, mais le transfert des stades a été repoussé. A force d'attendre les transferts, les associations n'ont rien. Par ailleurs, en raison du pacte fiscal et financier, il n'est pas certain que les stades soient transférés. Il y a donc une incertitude par rapport à ce projet et à la prise de compétence, et il n'est pas possible d'attendre encore 2-3 ans.

Pour le city stade il s'agit d'un projet de loisirs, pas sportif.

M. FRANCONY Michel pense qu'il serait quand même intéressant pour des projets structurants de voir si la Communauté de Communes s'estime compétente afin que les choses soient clarifiées sur la compétence d'investissement concernant les actifs non encore transférés.

Mme PINGAT Martine demande si c'est la Commune qui le fait si cela n'aura pas un impact sur la DETR puisque la Commune n'a pas la compétence sport.

Mme DEPIERRE Valérie répond que le projet a été discuté avec le Sous-Préfet et que cela n'a pas soulevé de problème. Par ailleurs, il s'agit d'une rénovation du stade et pas d'un nouveau stade.

M. FRANCONY Michel indique que le fait que l'actif n'ait pas été transféré n'empêche pas que la Communauté de Communes investisse. C'est aussi le cas pour des locaux comme ceux du périscolaire.

Mme PINGAT Martine dit pour le skate-park, il avait été dit en réunion 150 000 €. Elle demande à quoi correspondent les 190 000 €.

Mme BUGADA Catherine répond que le skate-park est un projet à 140 000 €, le city-stade à 50 000 €. L'anneau de pratique vélo est le seul qui n'est pas compris dans les 190 000 €.

Mme VUILLEMIN Martine aurait aimé un dossier complet et savoir comment la délibération va être rédigée.

Mme DEPIERRE Valérie lit la délibération telle qu'elle est votée.

M. MOLIN René dit attendre avec impatience le rapport d'orientations budgétaires pour voir précisément ce qui sera mis derrière ce projet global, ainsi que derrière celui du pôle scolaire et périscolaire.

Mme DEPIERRE Valérie indique que tout sera débattu au débat d'orientations budgétaires et que là, il s'agit simplement d'acter les demandes de subvention.

#### \* CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Dans le cadre du projet global pour le sport, la jeunesse et les loisirs, il est proposé au Conseil Municipal la rénovation du stade municipal par la création d'un terrain de football synthétique avec un éclairage adapté. Il s'agit ainsi de remplacer le terrain stabilisé devenu impraticable depuis de nombreuses années.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 725 438 € H.T., soit 870 525,60 € T.T.C.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région, du Département, de l'Etat et de la Ligue de Football.

Ainsi, le plan prévisionnel de financement pourrait s'établir comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>870 525,60 €</b>
<b>RECETTES</b>	
- Subvention Conseil Régional (19 % du H.T.)	137 833,00 €
- Subvention Conseil Départemental (7 % du H.T.)	50 780,00 €
- Subvention Etat – DETR (30 %)	217 631,00 €
- Ligue de Football (5,5 % du H.T.)	40 000,00 €
- Emprunt	424 281,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>870 525,60 €</b>

**A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite les subventions telles que présentées dans le plan de financement.**

#### \* ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR

L'installation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le périmètre piscine-gymnase-OPH-LEP les Vignes est envisagée.

Une mission d'étude de faisabilité pourrait être réalisée par le SIDEDEC du Jura qui consulterait plusieurs bureaux d'études à partir du cahier des charges spécifique établi par l'ADEME et l'AJENA.

Des subventions de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pourraient être obtenues.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce projet, à confier la mission d'étude de faisabilité au SIDEDEC du Jura et à solliciter des subventions au titre de l'étude auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'ADEME.

Mme BOUDRY Jeanne indique que l'étude d'opportunité réalisée par l'AJENA et le SIDEDEC a permis de mettre en évidence l'opportunité d'une chaufferie bois. Il faut maintenant lancer l'étude de faisabilité pour laquelle il est nécessaire de demander des subventions.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que l'idée est de pouvoir s'autoalimenter en partie.

Mme BOUDRY Jeanne dit que c'est d'autant plus intéressant qu'il y a des demandes très variées en termes de phasage et que les chaufferies bois sont utilisables en permanence. Il faudra planifier les coupes, mais il y a des coupes invendables et cela permettra de les exploiter.

M. MOLIN René indique qu'il faudra prévoir le séchage.

Mme BOUDRY Jeanne répond qu'il faut un an de séchage en bord de piste. Ensuite, le bois est broyé et mis sur une plateforme de stockage. Ce ne sera pas la Ville qui serait en charge de l'exploitation et de l'approvisionnement de la chaudière. Il y aura probablement des possibilités de mutualisation avec Poligny. C'est à réfléchir mais tout à fait faisable.

M. MOLIN René ajoute qu'il faut également prévoir le dimensionnement de manière précise.

Mme BOUDRY Jeanne répond que cela dépendra des établissements qui seront inclus.

Mme DEPIERRE Valérie indique qu'à la Région, elle est sur des jurys de concours pour des chaufferies bois dans des lycées et des solutions intéressantes sont présentées concernant l'exploitation et l'approvisionnement de la chaudière. Et il y aura toujours une chaudière de secours : la chaudière de la piscine pourrait être raccordée au gymnase.

Mme VUILLEMIN Martine aimerait savoir ce qu'il en est concernant le rejet de CO2.

M. LECOQ Yves répond que le problème vient de la qualité du combustible et du matériel. Le rapport carbone est par ailleurs le meilleur.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la mission d'étude de faisabilité au SIDEC du Jura et à solliciter des subventions au titre de l'étude auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'ADEME.**

#### **\* AMENAGEMENT PARKING DELORT**

Mme DEPIERRE Valérie indique qu'il s'agit d'aménager des places de parking à destination à la fois des habitants et des touristes, des voitures et des vélos et avec des espaces verts. Il y aura de la concertation citoyenne, notamment pour voir si du compostage collectif pourrait aussi être positionné là.

M. MOLIN René demande pourquoi le bâtiment n'est pas démoli avant de faire l'étude.

Mme DEPIERRE Valérie répond que l'architecte en charge de l'étude a conseillé de faire ainsi pour ne pas laisser pendant des mois un espace vide et non aménagé au milieu de la Ville.

M. MOLIN René pense que si c'est le même architecte qui fait l'étude et la démolition, il peut aller vite.

Mme DEPIERRE Valérie répond que c'est le but, aller vite entre la démolition et la reconstruction. Il faut déposer des pré-dossiers au titre de la DETR avant le 31 décembre et après il sera possible d'affiner les coûts.

#### **Budget assainissement**

##### **\* ASSAINISSEMENT QUARTIER DU CHARDONNAY**

Ce sont les derniers travaux prévus sur le Schéma Directeur de 2012. L'attache du SIDEC a été prise pour lancer les travaux. Le réseau pluvial va être redimensionné sur certains endroits.

M. MOLIN René indique que la rue de la Tour Canoz a déjà été faite.

Mme BOUDRY Jeanne répond que le bas de la rue a été ouvert en 2018 pour l'eau potable. L'assainissement n'a pas été repris. Le projet actuel concerne la création d'un réseau de collecte pluvial sur le haut de la rue, depuis les vignes jusqu'au carrefour avec la rue du Petit Changin.

Considérant le projet établi par le SIDEC pour les travaux d'assainissement EP/EU – Quartier Chardonnay, estimant le montant toutes dépenses confondues à 650 000 € H.T. soit :

- travaux : 592 468 € H.T.

- maîtrise d'œuvre : 30 798,88 € H.T.

- frais divers : 26 733,12 € H.T.

Considérant que le projet est susceptible de faire l'objet de subventions de l'Etat (au titre de la DETR), du Conseil Départemental (au titre de la DST) et de l'Agence de l'Eau.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet établi par le maître d'œuvre estimant le montant toutes dépenses confondues à 650 000 € H.T. et sollicite des subventions de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau à hauteur des taux maximum pouvant être accordés.**

## **Budget piscine**

### **\* TRAVAUX PISCINE**

Tranche 1 : 157 414,01 € T.T.C.

- Etanchéité : 67 280,40 € T.T.C.
- Barrières : 31 672,80 € T.T.C.
- Mobilier : 1 115,00 € T.T.C.
- Carrelage – réfection du bassin : 24 744,00 € T.T.C.
- Machinerie : 26 881,00 € T.T.C.
- Douche – travaux en régie : 4 742,35€ T.T.C.

Tranche 2 :

- Espace ludique : 528 000 €

### **Travaux tranche 1**

Estimation pour un montant global de 157 414,01 € T.T.C.

M. POULET Gilles indique que pour la 1<sup>ère</sup> tranche le plus urgent a été établi, c'est-à-dire : l'étanchéité, les barrières, un peu de mobilier, du carrelage (il y a des difficultés pour retrouver les même tomettes), de la machinerie, et des travaux en régie dans les douches.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute qu'une réflexion est en cours pour un espace ludique. Cela sera rediscuté au débat d'orientations budgétaires.

M. MOLIN René dit que ces travaux étaient prévus depuis longtemps mais qu'il n'avait pas le droit de les faire parce que la piscine allait être communautaire.

Mme DEPIERRE Valérie répond que cela a déjà été entendu.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR sur une base subventionnable de 131 339,18€ H.T.**

## **Budget camping**

### **\* DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE CAMPING**

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Art - 60611 - CAM - Eau et assainissement	200
Art - 60612 - CAM - Energie électricité	200
Art - 60621 - CAM - Combustibles	200
Art - 611 - CAM - Prestations de services	1 200
Art - 6161 - CAM - Prime d'assurances	200
Art - 62512 - CAM - Taxes Foncières	- 400
<b>Total Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 600</b>

Art - 6815 - CAM - Dotation provisions pour créances douteuses	400
<b>Total Chapitre 68 : Dotations aux provisions semi budgétaires</b>	<b>400</b>

**Totaux dépenses de fonctionnement :** **2 000**

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Art - 70878 - CAM - Remboursement par autres redevables	2 000
<b>Total Chapitre 70 : Produits des services</b>	<b>2 000</b>

**Totaux recettes de fonctionnement :** **2 000**

Deux objectifs à cette DBM : ajustements de crédits insuffisants et ouverture de crédits sur chapitre 011 pour régler des dépenses liées à l'arrêt de la délégation (reprise de contrats, etc... ).

## **A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette Décision Budgétaire Modificative.**

M. POULET Gilles fait un bilan de sa seconde visite avec M. PASCAL. Le camping n'est pas un désastre, mais il faudra sûrement remettre les choses à niveau, notamment en raison de l'évolution des normes pour l'hôtellerie de plein air.

Pour la cuisine et le snack, une 1<sup>ère</sup> expertise a été réalisée qui déclarait tout hors service. Une nouvelle expertise va être réalisée pour vérifier tout cela.

Le camping est classé jusqu'en 2022, ce qui nous donne le temps de souffler un peu. M. PASCAL va nous rendre un premier diagnostic et les décisions pourront être prises en fonction.

Il faudra trouver sans doute une solution pour assurer l'intérim en attendant une reprise.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que M. PASCAL, Délégué Régional des Hébergements de Plein Air est déjà venu il y a un mois, il a visité aussi Salins et Poligny. Sur Arbois, il a trouvé qu'il s'agissait d'un beau lieu avec du potentiel pour un camping familial. M. PASCAL a monté une association et propose des diagnostics à hauteur de 1 000 €. Il a une bonne connaissance du domaine. La Délégation de Service Public n'est sans doute pas un bon outil à long terme, mais il est possible d'en faire une pour l'intérim. Il y a aussi la solution des baux commerciaux. Mais de toute façon il faut vraiment réfléchir en amont à la meilleure solution pour trouver une reprise dans de bonnes conditions. Le travail est fait dans l'objectif que le camping soit ouvert pour la saison 2021.

M. POULET Gilles indique que l'Office du Tourisme est prêt à prendre en charge les frais de l'étude.

## **2 - MARCHÉ DE SERVICE D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA COMMUNE**

Cinq lots ont été mis en concurrence :

- Lot 1 : Assurance dommages aux biens
- Lot 2 : Assurance responsabilité civile
- Lot 3 : Assurance flotte automobile
- Lot 4 : Assurance protection juridique agents et élus
- Lot 5 : Assurance tous risques expositions

L'analyse a été bien expliquée par le cabinet PROTECTAS qui a établi le cahier des charges et l'ensemble des membres de la commission a donné son accord. Une économie de 33 000 € est réalisée pour le même niveau de prestations qu'avant.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les marchés aux sociétés suivantes :**

- Lot 1 : Assurance dommages aux biens : PILLIOT/VHV ALLGEMEINE
- Lot 2 : Assurance responsabilité civile : PNAS/AREAS et CFDP
- Lot 3 : Assurance flotte automobile : SMACL
- Lot 4 : Assurance protection juridique agents et élus : SMACL
- Lot 5 : Assurance tous risques expositions : SARRE ET MOSELLE/HISCOX

## **3 - ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

Par délibération du 20 février 2020, le Conseil Municipal a chargé le Centre de Gestion du Jura de lancer une nouvelle procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la Commune des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

A l'issue de la procédure, le Conseil Municipal doit décider d'adhérer ou non au contrat proposé par le Centre Départemental de Gestion du Jura.

Il s'agit de la garantie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre tarifaire et les garanties suivantes :**

- Assureur : CNP Assurances/SOFAXIS
- Durée du contrat : Quatre ans : du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : l'adhésion est résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de trois mois pour l'assureur et de trois mois pour l'assuré avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL :

Décès	Accident de service Maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	Longue maladie Maladie longue durée (dont TPT)	Maternité  Paternité  Adoption	Incapacité (Maladie ordinaire, TPT, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	Taux global au 01.01.2021 garanti 2 ans
	sans franchise	sans franchise	sans franchise	avec franchise de 15 jours	
0,15 %	2,60 %	2,17 %	0,70 %	1,48 %	7,10 %

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Ensemble des garanties : accidents du travail, maladies professionnelles ; incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, paternité, adoption, d'accident non professionnel, sans franchise sauf franchise de 15 jours fermes par arrêt de maladie ordinaire

Taux au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 0,95 %

#### **4 - AUTORISATION A DONNER A MME LA MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE**

Les Opérations de Revitalisation du Territoire ont pour objectifs d'intervenir sur 4 thématiques : l'habitat, le maintien de l'offre de commerces de services et d'équipements, la valorisation du patrimoine et des paysages, et le développement des mobilités. Cela nous permet aussi de postuler au dispositif Etat «Petites villes de demain».

Les signataires de la convention sont les Bourgs-Centres et l'EPCI, ainsi que la Préfecture. Peuvent également y être associés les potentiels financeurs de projets qui ont un rôle dans la revitalisation des Bourgs-Centres.

Une ORT est suivie par un comité de pilotage, composé des élu.es, financeurs/ses et partenaires techniques, qui suit l'avancement du programme de revitalisation précisé dans une convention.

La convention n'est pas figée et des projets pourront y être ajoutés au cours des 5 ans par voie d'avenant.

La convention permet de faciliter la mise en œuvre de dispositifs pour encourager notamment la rénovation de l'habitat privé (volet obligatoire dans une ORT), de faciliter le droit de préemption urbain, d'agir sur l'Autorisation d'Exploitation Commerciale et de faciliter le réaménagement des espaces publics dans la perspective de rendre les Bourgs-Centres plus attractifs.

Doivent y figurer des actions dites matures (plan de financement définitif) et des actions immatures (actions encore en cours de réflexion et/ou plan de financement non stabilisé).

Pour bénéficier de certains avantages offerts par l'ORT (comme bénéficiaire du Denormandie dans l'ancien), il faut se situer dans un périmètre d'intervention précis définis suite aux études habitat.

Aussi, dans le cadre de l'ORT, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura va porter les études habitat préalables au lancement d'une OPAH-RU, étude qui comprend un volet urbain indispensable pour bénéficier d'une OPAH-RU. Ce volet urbain permettra de définir le plan d'actions de revitalisation du bourg d'Arbois et les aménagements ou requalifications à opérer. Cette partie de l'étude, qui concerne spécialement Arbois, peut être portée dans le cadre d'un groupement de commande (avec les autres Bourgs-Centres), dont la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura serait chef de file. Une participation financière à l'étude habitat et à la prise en charge du volet urbain est à prévoir par Arbois (montant qui sera précisé après réception des offres reçues dans le cadre de la consultation).

Le coût des études :

Volet habitat : 100 000 € si d'autres Communes que les trois Bourgs-Centres en bénéficient. 50 % de subvention de l'ANAH sont acquises, mais les subventions peuvent monter à 80 %. La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura prend en compte 50 % du reste à charge, et les 50 % restant seraient répartis entre Arbois, Poligny et Salins, ce qui ferait pour nous un coût entre 3 000 et 7 000 €.



A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la signature de la convention ORT avec l'EPCI, les Bourgs-Centres et l'Etat,
- accepte de participer financièrement au coût des études habitat et à prendre en charge le volet urbain propre à Arbois,
- participe au groupement de commande constitué avec les Bourgs-Centres et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura concernant le volet urbain,
- accepte que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura soit chef de file de ce groupement de commande,
- autorise Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

## 5 - DESTINATION DES COUPES 2021

Mme BOUDRY Jeanne présente les choix proposés par l'ONF :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
<b>Résineux</b>	Parcelle n° 74	X		Parcelles n° 6p et 91r		Parcelles diverses	Parcelles diverses	Parcelles diverses
<b>Feuillus</b>	Parcelles n° 40 af		Parcelles n° 3, 31 af, 36 af, 41 r		X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences :		31 af, 41 af

Mme BOUDRY Jeanne ajoute que les chablis sont vendus sur pied via les accords-cadres proposés par l'ONF pour que les arbres se vendent vite avant de perdre de la valeur.

Pour l'affouage 2022, la parcelle 36 est de part et d'autre du Chemin du Facteur, donc très accessible.

Rémunération de l'ONF : quand c'est façonné l'ONF encadre la prestation et doit être rémunéré pour cela.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la destination des coupes 2021 telle que proposée par l'ONF.**

## 6 - PLAN RECOLEMENT MUSEE SARRET DE GROZON

M. LECOQ Yves indique que la loi Musées de France de 2002 oblige les musées à réaliser leur récolement tous les 10 ans (vérification de l'inventaire, etc...).

Le dernier récolement du musée de la vigne et du vin du Jura a été terminé en 2019 (le premier datait de 2007).

Il faut maintenant procéder au récolement du musée Sarret de Grozon (avant 2025). Le précédent a été fait entre 2009 et 2012 par Mme SEVE BRUGNOT Justine.

Mme SEVE BRUGNOT Justine sera assistée et propose de coupler ce récolement avec une vérification des œuvres en vue d'une éventuelle restauration plus tard.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de récolement.**

## **7 - DEMANDES DE DEGREVEMENTS DE SURTAXE ASSAINISSEMENT SUITE A FUITE D'EAU**

Mme BOUDRY Jeanne rappelle que par délibération du 13 novembre 2012, le Conseil Municipal décidait de l'exonération de surtaxe assainissement pour tous les usagers victimes de fuites d'eau sur la canalisation après compteur pour la part de fuite estimée. Les dossiers pour lesquels les fuites étaient trop importantes seraient revus en commission.

Toutefois, de nombreuses fuites après compteur transitent par le système d'assainissement. Il faut donc le prendre en compte et différencier les cas de figure.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin de définir de nouveaux critères d'exonération.

Il est proposé d'arrêter les critères d'exonération de surtaxe d'assainissement suivants, en cas de surconsommation d'eau due à une fuite d'eau et après réparation :

a) L'exonération sera égale à 50 % de la part de la surconsommation due au titre de la redevance d'assainissement lorsque la fuite, entraînant une surconsommation inhabituelle, est située à l'intérieur de l'habitation (la fuite est peu perceptible ou peu visible et est recueillie dans le réseau d'assainissement).

b) L'exonération est égale à 100 % de la part de la surconsommation due au titre de la redevance d'assainissement lorsque la fuite, entraînant une surconsommation inhabituelle, est située entre le compteur et l'habitation (l'eau des fuites n'est pas traitée par la station d'épuration).

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les critères d'exonération proposés.**

## **8 - ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour attribuer un nom à la rue du lotissement dénommé Quartier des Vignes Ensoleillées, bien que cette rue ne soit pas intégrée dans le domaine de la Commune mais afin de résoudre les problèmes de courrier rencontrés par les habitant.es. Un conciliateur est entrain d'essayer de résoudre les problèmes liés au lotissement, mais il faut régler les problèmes de courrier.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renommer la rue «Quartier des Vignes Ensoleillées».**

## **9 - DELIBERATION SUR LES MOYENS POUR LA SANTE ET LES HOPITAUX PUBLICS**

Le Comité de Défense des Hôpitaux de Dole a transmis un projet de délibération à soumettre au Conseil Municipal.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette délibération.**

***Considérant que la crise du COVID-19 a mis en évidence, l'importance d'un service public de santé efficace, au service de toutes les populations et respectant ses personnels ;***

***Considérant que depuis des années, les orientations des politiques gouvernementales de santé se traduisent par une diminution des moyens matériels et humains des hôpitaux et EHPADs publics, et par la suppression de postes de personnels soignants, de services hospitaliers, la fermeture de dizaines de milliers de lits ;***

***Considérant que pour la population de notre commune, il y a urgence à rompre avec ces politiques de destruction des services des hôpitaux publics et maternités de proximité dans le Jura comme dans tous les départements de la région Bourgogne Franche-Comté ;***

***Considérant que le Projet régional de santé Bourgogne Franche-Comté, rejeté par toutes les collectivités territoriales de la Région (Conseil Régional, 8 conseils départementaux, Conseils communautaires, conseils municipaux), doit être réécrit pour promouvoir la prévention et l'accès aux soins de toutes et tous, à partir des besoins locaux ;***

***Considérant que le rétablissement de l'offre de santé de proximité en zone rurale permettra de faire reculer les inégalités et la désertification médicale ;***

Le Conseil Municipal d'Arbois exprime les souhaits suivants :

Au niveau national :

- La revalorisation salariale des personnels de santé et de l'action sociale est nécessaire pour rendre ces emplois attractifs et permettre ainsi les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux publics, maternités et Ehpads.

## Pour le territoire des hôpitaux publics de Dole

- Le rétablissement du service de réanimation réouvert pendant trois mois à l'hôpital Pasteur qui a démontré sa nécessité pour la prise en charge des urgences vitales, avec sur notre territoire la présence de Solvay, de l'aéroport, et des infrastructures autoroutières ;
- Le maintien du service de chirurgie conventionnelle, complémentaire du service de chirurgie ambulatoire indispensable pour les urgences (appendicites, fractures...) et pour la maternité de l'hôpital Pasteur de Dole ;
- Le rétablissement de la ligne de SMUR de nuit supprimée en avril 2017, alors que l'accès à un Service mobile d'urgence et de réanimation doit être accessible en 30 minutes maximum sur tout le territoire pour préserver les chances de sauver les patients ou éviter des séquelles graves ;
- Le rétablissement du service de soins intensifs de cardiologie ;
- L'affectation des financements nécessaires à l'hôpital Pasteur de Dole, comme l'a indiqué la Cour régionale des Comptes dans son rapport de 2019 et les moyens à la hauteur des besoins des EHPAD publics ;
- La réouverture des lits de psychiatrie à l'hôpital public, nécessaires à l'accueil des patients du CHS St Ylie et des urgences de Dole
- La création de commissions sanitaires permanentes départementales et régionales, associant réellement les professionnelles de la santé, les usagers et les élus, pour une véritable «démocratie sanitaire».

## **9 - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI : FILIERE CULTURELLE**

Suite à la proposition d'avancement de grade d'un agent de la Ville d'Arbois, à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Jura du 09 décembre 2020, il s'avère nécessaire de supprimer et de créer les emplois correspondants.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :**

- **supprimer un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet (19.5/35 h),**
- **créer un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (19.5/35 h) à compter du 15 décembre 2020.**

## **10 - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI : SERVICE ADMINISTRATIF**

Beaucoup d'échanges ont eu lieu avec les agents. Un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28 heures) figure au tableau des effectifs de la Ville d'Arbois.

Les missions de ce poste ont évolué, notamment en termes de conseils donnés aux habitants et il s'avère nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent occupant cet emploi.

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer ce poste à temps non complet et de le remplacer par un poste à temps complet.

M. MOLIN René exprime sa satisfaction sur ce point. Il s'agit selon lui d'un agent très compétent et méritant.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :**

- **créer un poste d'adjoint administratif à temps complet (35 h),**
- **supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28 h) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal valide par conséquent le nouveau tableau des effectifs de la Collectivité qui s'établira comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

**VILLE D'ARBOIS - TABLEAU DES EFFECTIFS**

**EMPLOIS PERMANENTS AU 1er janvier 2021**

GRADES	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>9</b>	
Attaché Principal	A	1	TC
Attaché	A	1	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	28 h
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	30 h
Adjoint administratif	C	1	TC
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>23</b>	
Ingénieur	A	1	TC
Technicien principal 1ère classe	B	2	TC
Technicien	B	1	TC
Adjoint technique	C	4	TC
Adjoint technique	C	2	10 h et 4 h
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	TC
Agent de maîtrise	C	4	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>3</b>	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	19.5 h
Adjoint du patrimoine	C	1	17.5 h
<b>FILIERE POLICE</b>		<b>2</b>	
Chef de service de Police Municipale	B	1	TC
Gardien Brigadier	C	1	TC
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>	

**12 – COMMUNICATIONS**

**\* Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Un agent contractuel aux services techniques bénéficie d'un Contrat Unique d'Insertion dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC).

Cet agent contractuel a été recruté pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 06 Janvier 2020 au 05 janvier 2021.

Ce contrat arrive donc bientôt à échéance et il s'avère tout à fait possible de procéder à son renouvellement, d'autant que la personne donne entière satisfaction, se plaît dans son travail et a encore besoin de formation.

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences mis en place par la circulaire n° DFEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés...).

Ce dispositif qui concerne, notamment les Collectivités Territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la Collectivité en matière d'accompagnement de la personne recrutée.

L'aide versée par l'Etat est de 40 à 50 % du taux horaire brut du SMIC (limitée à 20 heures hebdomadaires).

Ces personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Une convention tripartite doit également être signée entre la Collectivité, le Prescripteur et le futur salarié.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, de 20 heures minimum par semaine ; la durée du contrat est

normalement de 12 mois (renouvellement possible) et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE-CUI) au Service Technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 06 janvier 2021 et pour une période de 12 mois.**

**\* Projet occupation du domaine public avec terrasse sur pont de la Cuisance**

Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile quitte la salle le temps de la présentation du projet par Mme DEPIERRE Valérie.

Un permis de construire a été déposé. L'accord de l'ABF et de la DRAC a été obtenu pour la construction d'une terrasse sur le vieux pont (en dessous de l'actuel pont).

Mme DEPIERRE Valérie propose une délibération de principe, à condition que le projet soit réalisable. Elle aurait pu prendre la décision seule, mais souhaite une délibération de principe pour des raisons de transparence.

Mme PINGAT Martine indique que le projet avait été présenté en janvier dernier, donc qu'elle le connaît bien.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'autorisation d'occupation du domaine public.**

Mme BUGADA Catherine donne une présentation rapide de la convention de mise à disposition de l'ancien local du tennis à Jura Cyclisme. Il s'agit d'une des seules associations qui payait un loyer (avec le tennis) pour son local.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention.**

**\* Dernières questions**

Mme PINGAT Martine souhaite revenir sur le compte-rendu de la commission de travaux. En préambule, il est noté qu'il y a une volonté d'inclure la minorité dans ce travail. Concernant le dossier du carillon, elle souhaiterait une rencontre pour en parler car elle a été mal à l'aise que dans le document reçu initialement il soit indiqué que le projet est abandonné.

Mme DEPIERRE Valérie se dit gênée que le document de travail qui est confidentiel ait été diffusé. Il y aura les documents de travail qui resteront confidentiels, de même que les débats de commission. Seuls les comptes-rendus officiels qui eux seront des documents pour les décisions du Conseil Municipal seront diffusés.

Mme PINGAT Martine dit avoir été fort étonnée d'entendre dire que la Municipalité comptait mettre fin aux subventions et elle voudrait un éclaircissement sur ce point.

Mme DEPIERRE Valérie répond qu'il n'a jamais été dit à la MJC que les subventions cesseraient. Les déclarations de M. SILVENT Robert sur France 3 sont mensongères. Les élus ont longuement rencontré le bureau et il n'a jamais été dit que les subventions seraient arrêtées.

Mme BUGADA Catherine retrace les différentes rencontres : comme toutes les associations, la MJC a été rencontrée et un point a été fait sur le volet jeunesse de la convention qui existait avec la Municipalité. Cette partie de la convention n'était pas honorée, et le bureau de la MJC n'avait pas de proposition pour un projet jeunesse. Comment dans ce cadre avoir un projet jeunesse sur Arbois avec une structure censée porter ce projet et ne le portant pas ? Un courrier du bureau aux adhérent.es précise d'ailleurs que c'est pour cette raison que la subvention 2021 ne pourrait pas être du même montant. Aujourd'hui si les élus veulent mettre en place un projet d'éducation populaire en direction de la jeunesse, le bureau constate qu'il n'est simplement pas en capacité de le faire. Diverses pistes d'accompagnement (Jeunesse et sports et Le mouvement associatif) ont été indiquées mais aucune n'a été saisie. Il s'agit de la liberté de l'association. Il y a aussi des difficultés de gouvernance car personne au bureau ne souhaite reprendre la présidence. A partir de là, le bureau a souhaité aller vers la dissolution de l'association. Il y a des difficultés pour réunir les AG en ce moment, mais c'est l'AG qui devra voter. Il n'y a aucune volonté d'ingérence de la Municipalité sur ce dossier. Par contre il y a une volonté forte que les associations vivent bien à Arbois. Aujourd'hui personne ne sait si l'AG a eu lieu le 7 décembre comme cela avait été proposé aux adhérent.es. Aujourd'hui les adhérent.es ayant été remboursés, y compris de leur adhésion, on peut se demander comment une AG pourrait se réunir.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que la MJC n'a déposé aucun projet ni aucune demande de subvention.

Mme PINGAT Martine dit que ce qui l'a choquée, c'est la manière de faire sans que ce soit discuté.

M. DRUET François répond que personne n'a acté le fait que la subvention allait être diminuée. Il s'agissait simplement de dire que la convention n'était pas honorée.

Mme PINGAT Martine demande si pour les autres associations, il y aura une décision commune.

Mme BUGADA Catherine répond que les dossiers de subvention commencent à arriver. Un travail est réalisé en ce moment sur des critères, notamment concernant les clubs sportifs. Il faut clarifier les choses. Ce travail sera présenté. Une commission travaillera en amont de la présentation de ce travail en conseil et les associations seront associées.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que l'objectif est un objectif d'équité, au-delà de la question de la subvention de fonctionnement.

La séance est levée à 22 h 24.